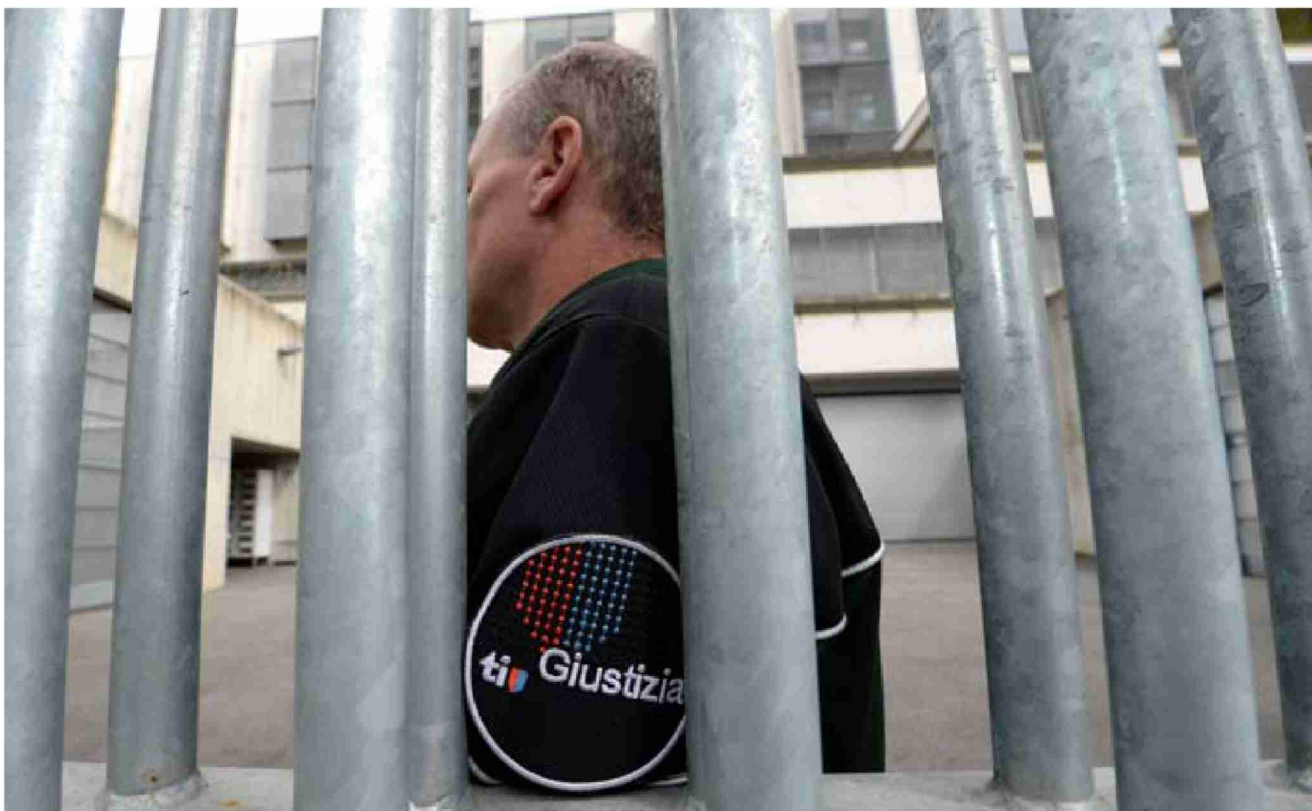




Un transgenre craint son séjour en prison

TESSIN Un cas suscite le débat sur la prise en charge des personnes trans en milieu carcéral.

PAR ANDRÉE-MARIE DUSSAULT



Le cas tessinois soulève la problématique de la prise en charge des personnes trans privées de liberté. KEYSTONE



Au Tessin, la détention d'un homme se revendiquant transgenre condamné à 28 mois de prison pour usurpation d'identité, vol de cartes téléphoniques et de crédit relève du casse-tête. Son cas soulève des questions compliquées pour l'organe d'exécution des peines. Né femme, il en est presque à la fin de sa transition pour devenir totalement un homme. Actuellement, il redoute d'être incarcéré dans une prison pour hommes, craignant pour sa sécurité.

En janvier, en Ecosse, l'incarcération d'une femme transgenre condamnée pour viol de deux femmes avant sa transition pour devenir une femme a suscité de vifs débats. L'Ecosse devait purger sa peine dans une prison pour femmes, ce qui a soulevé l'indignation de l'opinion publique.

Jusqu'à ce que l'ex-première ministre Nicola Sturgeon annonce la suspension du transfert dans une prison pour femme de toute femme transgenre ayant des antécédents de violence envers les femmes.

En Suisse, il n'existe pas de norme légale au niveau national, chaque canton agissant comme bon lui semble. Le Tessinois inculpé ces jours-ci avait demandé à être admis dans une prison pour femmes à Berne. Mais sa demande a été rejetée

parce qu'au moment de sa requête, il figurait déjà en tant qu'homme sur ses documents personnels. Les autorités lui ont toutefois garanti qu'«une solution sera trouvée».

Vers des prisons mixtes?

Chef de l'Office cantonal d'aide à la réinsertion (UAR), Siva Steiner est chargé de garantir l'assistance sociale à toutes les personnes qui en font une demande pendant leur période de détention préventive ou d'exécution de peine. Les cas de personnes transgenres incarcérées demeurent statistiquement peu nombreux, indique Siva Steiner, soulignant qu'au Tessin, ils se comptent sur les doigts de la main.

«Ce qui est compliqué, c'est que le Code pénal, mais aussi notre culture carcérale, et partant, toute la société, distinguent deux genres: les femmes et les hommes.» Le défi principal pour l'institution carcérale est de déterminer où placer les personnes qui ne se reconnaissent pas, ou pas totalement, comme tels, pour qu'ils se sentent en sécurité et que leur dignité soit respectée, explique-t-il, ajoutant qu'il s'agit aussi d'un challenge au niveau culturel. «Nous sommes amenés à modifier certaines habitudes et attitudes envers les personnes transgenres, bisexuelles ou homosexuelles.»

A terme, dans les structures carcérales, il faudra éventuellement considérer une solution mixte, où toutes les personnes cohabitent, estime-t-il. «Au Tessin, dans la section carcérale ouverte, il y a déjà des espaces qui sont partagés et cela fonctionne bien.»

Siva Steiner relève que le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales à Fribourg a émis en 2021 des recommandations pour la meilleure prise en charge possible des personnes qui ne se retrouvent pas dans l'identité binaire femme-homme.

Rédigées par Jean-Sébastien Blanc, ces recommandations prennent en compte que l'homophobie et la transphobie se manifestent de manière particulièrement marquée parmi la population détenue. «Les injures et insultes sont fréquentes, et les risques de violence physique sont réels. Le personnel a lui aussi parfois des attitudes et des propos discriminants vis-à-vis des personnes détenues», indique le collaborateur scientifique à la Faculté de droit et chercheur doctorant en Etudes Genre à l'Université de Genève, précisant que l'absence de données concernant les personnes LGBTIQ+ privées de liberté rend la mise sur pied d'un concept de prise en charge difficile.



Fausse solution

Parmi sa quinzaine de recommandations, il préconise notamment d'éviter le recours à l'isolement comme mesure de protection pour les détenus plus vulnérables aux violences. Membre du comité de la Fédération genevoise des associations, Mo Kardaras, lui-même trans, estime qu'isoler une personne potentiellement en danger qui demande de l'aide, c'est aussi la punir. «Plutôt que d'essayer de changer le système et les mentalités, on trouve une "solution" qui n'en est pas une complètement. Parce qu'assurer la sécurité d'une personne en l'isolant engendre de la détresse supplémentaire et représente un lourd prix à payer, d'autant que les personnes trans sont déjà assez isolées.»

Quant au Tessinois condamné, il a été refusé à la prison pour femmes car sa pièce d'identité mentionnait «M» pour sexe masculin. Une situation qu'il juge inacceptable car aucune autre solution ne lui est proposée.

Les cas sont parfois complexes comme cette femme trans en Valais qui avait demandé de pouvoir achever sa transition avant de purger sa peine, demande qui lui a été refusée. Ce qui lui a valu un séjour carcéral difficile dans une cellule isolée entre le quartier homme et le quartier femme. LA LIBERTÉ



Les injures et insultes sont fréquentes, et les risques de violence physique sont réels.”

JEAN-SÉBASTIEN BLANC
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE À LA
FACULTÉ DE DROIT ET CHERCHEUR
DOCTORANT EN ÉTUDES GENRE À GENÈVE